8REPUBLIQUE FRANCAISE

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 087-218702504-20261005-202643-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BURGNAC

N° 2026-43

Séance du 05 octobre 2026

Date de convocation : 29 septembre 2026

Nombre de membres :

En exercice :	15
Présents :	12
Votants :	15

Résultat du vote :

Pour :	15
Contre :	00
Abstentions :	00

L'an deux mille vingt-six, le cinq octobre, le Conseil municipal de la commune de BURGNAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Michel REBEYROL, Maire.

Présents :
M. REBEYROL, MME LASCAUX, M. BARDOULAT, MME GADEAUD, M. LAGRANDANNE, MME DURAND, M. PLOUVIER, M. MEYNIER, M LAUTRETTE, MME DEMONT, MME DHONT, MME MAZAUD,

Absents :
Mme SCHILDGE donne pouvoir à Mme LASCAUX
M. BILLY donne pouvoir à M. LAGRANDANNE
M. IMBERT donne pouvoir à Mme DEMONT

Secrétaire de séance :
Mme Elodie DEMONT

Demande d'une subvention pour le point à temps programme 2027

Monsieur le Maire rappelle la volonté permanente du conseil municipal de toujours améliorer l'état des voies communales. Ainsi, il a été convenu de demander une subvention au département pour le projet cité précédemment en objet.
Le montant de ce projet a été évalué par le Syndicat de Voirie de Nexon pour un montant de **8 300€**

Considérant que ce projet représente un effort financier important pour la commune, il propose au Conseil Municipal de demander à bénéficier d'une subvention du Département (CTD) pour ce nouveau montant.

Considérant le plan de financement prévisionnel qui est le suivant :

DEPENSES	HORS TAXE	T.T.C.
Point à temps 2027	8 300,00€	8 300,00€
FINANCEMENT		
CD 50%	4 150,00€	
Autofinancement	4 150,00€	

REPUBLIQUE FRANCAISE

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 087-218702504-20261005-202643-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BURGNAC

N° 2026-43

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :

- **D'adopter** ce projet et décide de demander l'aide au département en sollicitant l'attribution de CTD pour un montant estimatif hors taxe de **8 300 €** pour les travaux de point à temps.
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à réaliser toutes les démarches et à signer tout document nécessaire à la réalisation du projet.
- **De dire** que le projet sera inscrit au prochain budget.

Fait et délibéré en mairie
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le secrétaire de séance
Elodie DEMONT

Le Maire,
Michel REBEYROL

MAIRIE de BURGNAC
87 (Haute-Vienne)